

REFERENTIEL DU CCPI

Certificat de Compétences Professionnelles Interbranches

« Développement des compétences – Evaluation de compétences professionnelles visant une certification »

1. Référentiel de compétences :

Le titulaire de la certification a pour mission de coordonner le projet d'évaluation en analysant le besoin, en présentant le dispositif choisi, et en définissant le plan d'action (préparation des entretiens, communication). Puis d'évaluer les compétences en mettant en œuvre des techniques d'entretien et des méthodes d'évaluation des compétences et en utilisant des outils ad hoc.

Les compétences nécessaires à l'exercice de la mission sont :

Compétence 1 : Préparer l'évaluation

- Analyser la faisabilité du projet.
- Vérifier l'adéquation de la certification avec les objectifs poursuivis (métier, modalités, candidats...)
- Identifier les enjeux, le contexte de son intervention
- Analyser les documents spécifiques à la certification visée

Compétence 2 : Organiser l'évaluation

- Mobiliser les acteurs nécessaires à la mise en œuvre de l'évaluation
- Identifier le processus d'évaluation et les outils adaptés selon les consignes reçues
- Préparer l'intervention
- Adapter les modalités d'évaluation au contexte de l'entreprise ou du poste suivant le dispositif de certification

Compétence 3 : Conduire l'évaluation

- Présenter et introduire la session d'évaluation (déroulé, objectifs et rôle des acteurs)
- Réaliser l'évaluation selon les situations définies en prenant en compte les adaptations
- Renseigner les outils d'évaluation
- Conclure l'évaluation dans le délai imparti

Compétence 4 : Restituer les résultats de l'évaluation

- Formuler et synthétiser les compétences acquises par le candidat
- Déterminer le résultat de l'évaluation
- Formaliser les écarts constatés avec le niveau visé

Compétence 5 : Communiquer avec les parties prenantes

- Mettre en œuvre des techniques de communication adaptées
- Transmettre les résultats de l'évaluation
- Rendre compte
- Proposer des améliorations du dispositif

2. Référentiel d'évaluation :

1. Critères mesurables et observables et résultats attendus

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
1. Préparer l'évaluation	<p>Les conditions de réalisation sont variées en fonction du dispositif de certification mis en œuvre.</p> <p>Les compétences d'évaluation du candidat seront observées à partir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des délais et conditions de réalisation de cette évaluation • Du cadre-contexte de son intervention (projet d'entreprise, professionnalisation, mobilité inter branches...) • Du référentiel de certification • Des documents spécifiques à la certification visée (manuel d'utilisation, outils de positionnement, grilles d'évaluation...) • Des outils mis à disposition pour l'évaluation • Des process et réglementations en vigueur. 	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> La méthode de préparation de l'évaluation suivant est appliquée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de la faisabilité du projet • Signaler les écarts entre le référentiel de la certification et l'activité professionnelle avant la mise en œuvre de l'évaluation. • Déterminer le cadre de son intervention • Identifier les documents spécifique à l'évaluation • Analyser ces documents pour faciliter le processus d'évaluation 	<p>La faisabilité du projet est recherchée (délais, conditions de réalisation de l'évaluation...)</p> <p>Les écarts entre le référentiel de la certification et l'activité professionnelle sont signalés avant la mise en œuvre de l'évaluation.</p> <p>Le cadre-contexte de son intervention (projet d'entreprise, professionnalisation, mobilité inter branches...) est déterminé.</p> <p>Les documents spécifiques à la certification visée (référentiel de certification, manuel d'utilisation, outils de positionnement, grilles d'évaluation...) sont identifiés et leur analyse facilite le processus d'évaluation.</p>
		<p><u>En matière de moyens utilisés :</u> Les documents spécifiques à la certification visée (référentiel de certification, manuel d'utilisation, outils de positionnement, grilles d'évaluation...) sont identifiés et leur analyse facilite le processus d'évaluation</p>	
		<p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Dans la phase de préparation, si besoin, la communication avec des interlocuteurs (entreprises, OF, autres évaluateurs, certificateur, etc.) en lien avec la préparation est adaptée.</p>	
		<p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Le respect des consignes QHSE sont anticipées et respectées lors de la conception de la formation. Les contraintes administratives, matérielles et logistiques sont également prises en compte.</p>	

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>2. Organiser l'évaluation</p>	<p>Les conditions de réalisation sont variées en fonction du dispositif de certification mis en œuvre.</p> <p>Les compétences d'évaluation du candidat seront observées à partir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des délais et conditions de réalisation de cette évaluation • Du cadre-contexte de son intervention (projet d'entreprise, professionnalisation, mobilité inter branches...) • Du référentiel de certification • Des documents spécifiques à la certification visée (manuel d'utilisation, outils de positionnement, grilles d'évaluation...) • Des outils mis à disposition pour l'évaluation • Des process et réglementations en vigueur. 	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> L'organisation de l'évaluation est réalisée selon les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et mobiliser les acteurs nécessaires à la mise en œuvre de l'évaluation • S'assurer que les conditions d'intervention permettent l'évaluation • Préparer les documents et les moyens matériels utiles à l'évaluation • Déterminer les situations d'évaluation professionnelles en fonction des critères d'évaluation retenus 	<p>Les acteurs nécessaires à la mise en œuvre de l'évaluation sont identifiés et mobilisés (tuteur, responsable hiérarchique, organisme de formation, formateur interne et externe...).</p> <p>Les conditions d'intervention permettent l'évaluation selon le processus et les outils fournis (référentiel de certification, manuel d'utilisation, outils de positionnement, grilles d'évaluation...)</p> <p>Les documents (grille d'analyse, liste candidats, procès-verbaux...) et les moyens matériels utiles à l'évaluation (espace, matériel, retroplanning...) sont préparés.</p> <p>Les situations d'évaluation professionnelle déterminées (entretien, observation au poste, situation reconstituée, présentation d'un rapport, évaluation de connaissances...) sont pertinentes et adaptées.</p> <p>Les critères d'évaluation retenus sont contextualisés à partir des modalités pratiques de la situation professionnelle (délais, conditions de sécurité, matière d'œuvre, outils, ...) selon un processus et des outils définis par le dispositif de certification.</p>
		<p><u>En matière de moyens utilisés :</u> Les outils fournis (référentiel de certification, manuel d'utilisation, outils de positionnement, grilles d'évaluation...) sont utilisés pour déterminer les conditions d'intervention.</p> <p>Les documents (grille d'analyse, liste candidats, procès-verbaux...) et les moyens matériels utiles à l'évaluation (espace, matériel, retroplanning...) sont préparés.</p> <p>Les modalités pratiques de la situation professionnelle (délais, conditions de sécurité, matière d'œuvre, outils, ...) permettent la contextualisation des critères d'évaluation.</p>	
		<p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Les acteurs nécessaires à la mise en œuvre de l'évaluation sont identifiés et mobilisés (tuteur, responsable hiérarchique, organisme de formation, formateur interne et externe...).</p>	
		<p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les consignes QHSE sont anticipées et respectées lors de l'organisation de l'évaluation</p> <p>Les contraintes administratives, matérielles et logistiques sont également prises en compte.</p>	

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>3. Conduire l'évaluation</p>	<p>Les conditions de réalisation sont variées en fonction du dispositif de certification mis en œuvre.</p> <p>Les compétences d'évaluation du candidat seront observées à partir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des délais et conditions de réalisation de cette évaluation • Du cadre-contexte de son intervention (projet d'entreprise, professionnalisation, mobilité inter branches...) • Du référentiel de certification • Des documents spécifiques à la certification visée (manuel d'utilisation, outils de positionnement, grilles d'évaluation...) • Des outils mis à disposition pour l'évaluation • Des process et réglementations en vigueur. 	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> La conduite de l'évaluation est effectuée selon les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir à chaque candidat une information sur les conditions de réalisation de l'évaluation, les conditions de réussite, les modalités spécifiques de la certification, les résultats de l'évaluation • Respecter les modalités d'appréciation de la maîtrise de la compétence • Transcrire les résultats de l'évaluation en appliquant le mode d'emploi des outils définis par le dispositif de certification. • Respecter le délai imparti de l'évaluation 	<p>Une information sur les conditions de réalisation de l'évaluation, les conditions de réussite, les modalités spécifiques de la certification, les résultats de l'évaluation, est fournie auprès de chaque candidat.</p> <p>Les modalités d'appréciation de la maîtrise de la compétence, définies par le dispositif visé (critères et indicateurs d'évaluation...) sont respectées et le degré de maîtrise professionnelle du candidat au regard du référentiel est mesuré.</p> <p>Les résultats de l'évaluation sont transcrits en appliquant le mode d'emploi des outils définis par le dispositif de certification.</p> <p>Le délai imparti de l'évaluation est respecté.</p>
		<p><u>En matière de moyens utilisés :</u> Les modalités d'appréciation de la maîtrise de la compétence, définies par le dispositif visé (critères et indicateurs d'évaluation...) sont respectées et le degré de maîtrise professionnelle du candidat au regard du référentiel est mesuré.</p>	
		<p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Lors de la conduite de l'évaluation, l'évaluateur est en contact avec les candidats. La posture d'évaluateur est respectée et l'ensemble des informations nécessaires sont données au candidat</p>	
		<p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les consignes QHSE sont anticipées et respectées lors de la conduite de l'évaluation Les contraintes administratives, matérielles et logistiques sont également prises en compte.</p>	

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
4. Restituer les résultats de l'évaluation	<p>Les conditions de réalisation sont variées en fonction du dispositif de certification mis en œuvre.</p> <p>Les compétences d'évaluation du candidat seront observées à partir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des délais et conditions de réalisation de cette évaluation • Du cadre-contexte de son intervention (projet d'entreprise, professionnalisation, mobilité inter branches...) • Du référentiel de certification • Des documents spécifiques à la certification visée (manuel d'utilisation, outils de positionnement, grilles d'évaluation...) • Des outils mis à disposition pour l'évaluation • Des process et réglementations en vigueur. 	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> La restitution des résultats de l'évaluation est respectée selon les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer le rapprochement entre le résultat de l'évaluation et les exigences du référentiel d'évaluation • S'assurer que le relevé sur la grille d'évaluation est complet, fidèle à la réalité constatée. • Analyser et synthétiser les résultats de l'évaluation en vue de la validation de la certification. • Identifier et qualifier les compétences non acquises • Formuler une proposition d'action corrective 	<p>Le rapprochement entre le résultat de l'évaluation et les exigences du référentiel d'évaluation est effectué sur la totalité des compétences à évaluer et le relevé sur la grille d'évaluation est complet, fidèle à la réalité constatée.</p> <p>Les résultats de l'évaluation sont analysés et synthétisés en vue de la validation de la certification.</p> <p>Les compétences non acquises sont identifiées et qualifiées, une proposition d'action corrective est recherchée et formulée.</p>
		<p><u>En matière de moyens utilisés :</u> Le référentiel d'évaluation et la grille d'évaluation sont utilisés à bon escient</p>	
		<p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> La restitution des résultats faite au candidat est adaptée et des propositions d'action corrective sont formulées clairement.</p>	
		<p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les consignes QHSE sont anticipées et respectées Les contraintes administratives, matérielles et logistiques sont également prises en compte.</p>	

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>5. Communiquer avec les parties prenantes</p>	<p>Les conditions de réalisation sont variées en fonction du dispositif de certification mis en œuvre.</p> <p>Les compétences d'évaluation du candidat seront observées à partir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des délais et conditions de réalisation de cette évaluation • Du cadre-contexte de son intervention (projet d'entreprise, professionnalisation, mobilité inter branches...) • Du référentiel de certification • Des documents spécifiques à la certification visée (manuel d'utilisation, outils de positionnement, grilles d'évaluation...) • Des outils mis à disposition pour l'évaluation • Des process et réglementations en vigueur. 	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> La communication avec les parties prenantes et réalisées selon les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les différentes techniques de communication • Communiquer fidèlement avec clarté et précision à l'ensemble des parties prenantes les résultats de l'évaluation • Exposer les différents arguments à partir d'indicateurs et d'éléments objectifs • Rechercher un consensus en cas d'écart • Proposer les différentes propositions d'amélioration du dispositif à partir des évaluations réalisées. 	<p>Les différentes techniques de communication sont utilisées (mettre à l'aise, reformuler, utiliser un mode de questionnement adapté pour mener l'entretien, jouer un rôle de facilitateur de l'expression du candidat...)</p> <p>Les résultats de l'évaluation sont communiqués fidèlement avec clarté et précision à l'ensemble des parties prenantes.</p> <p>Les différents arguments sont exposés à partir d'indicateurs et d'éléments objectifs, un consensus est recherché en cas d'écart.</p> <p>Les différentes propositions d'amélioration du dispositif sont proposées à partir des évaluations réalisées.</p>
		<p><u>En matière de moyens utilisés :</u> Les différentes techniques de communication sont utilisées (mettre à l'aise, reformuler, utiliser un mode de questionnement adapté pour mener l'entretien, jouer un rôle de facilitateur de l'expression du candidat...) Des outils de communication peuvent être utilisés Des indicateurs et éléments objectifs sont également utilisés pour soutenir l'argumentaire</p>	
		<p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> La communication avec l'ensemble des parties prenantes (candidat, jury, entreprise, formateur, etc.) est adaptée</p>	
		<p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les consignes QHSE sont anticipées et respectées Les contraintes administratives, matérielles et logistiques sont également prises en compte.</p>	

3. Modalités d'évaluation

Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères mesurables, observables et les résultats attendus précisés dans le référentiel de certification.

JURY D'EVALUATION

Le jury d'évaluation est composé de plusieurs membres qualifiés ayant une expérience professionnelle leur permettant d'évaluer la maîtrise des compétences professionnelles du candidat identifiées dans le référentiel de la certification professionnelle sélectionnée.

Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes :

ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE.

L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur :

1. une observation en situation de travail ou au travers d'une mise en situation (évaluation du savoir-faire et savoir être du manager)
2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les comportements professionnels déployé en entreprise par le candidat.

4. Conditions d'admissibilité

Les CCP, sont attribués aux candidats¹ par le jury paritaire de délibération sous le contrôle du groupe technique paritaire « Certifications », à l'issue des actions d'évaluation, et dès lors que toutes les compétences professionnelles ont été acquises et validées par le jury paritaire de délibération.

¹ Le terme générique « candidat » est utilisé pour désigner un candidat ou une candidate.